

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 janvier 2020

N° 2020-6

L'an deux mille vingt, le 7 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	53
	Dont 5 procurations
Votes pour : 53	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Refus de vote : 0	
Date de la convocation :	27 décembre 2019

Présents votants (48) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel

Présents non votant : TARDOS Jean, PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande

Absents (11) : CHATILLON Frédérick, GISTAU Patrick, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

Procurations (5) : VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse
BORDE Michel à MUR François
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : Budget OM – DM n° 3

Madame Hélène MALERE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle,

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27° du CGCT, sont tenues d'amortir :

- les groupements de communes **dont la population totale est égale ou supérieure à 3.500** habitants.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire.

Le montant de l'état des amortissements 2019 pour le budget ordures ménagères pôle Aure 2008 s'élève à 9 236€.

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
042	6811	DF – Dotations amortissements- <i>Pôle Aure 2008</i>	20 000€	+ 9 236€	29 236€
023		DF- Virement à la section d'investissement- <i>Pôle Aure 2008</i>	199 995,63€	-9 236€	190 759,63€
SECTION D'INVESTISSEMENT					
021		RI – Virement de la section de fonctionnement - <i>Pôle Aure 2008</i>	199 995,63€	-9 236€	190 759,63€
	281758	RI – Immos corp reçues au titre d'une MAD – Autres installations, matériel et outillage techniques – <i>Pôle Aure 2008</i>	0€	+4 689€	4 689€
	281782	RI – Immos corp reçues au titre d'une MAD – Matériel de transport - <i>Pôle Aure 2008</i>	0€	+2 273€	2 273€
	281783	RI – Immos corp reçues au titre d'une MAD – Matériel de bureau et matériel informatique- <i>Pôle Aure 2008</i>	0€	+49€	49€
	281788	RI – Immos corp reçues au titre d'une MAD – Autres immos corporelles - <i>Pôle Aure 2008</i>	0€	+1 181€	1 181€
	28181	RI – Autres immos corporelles – Installations générales, agencements, et aménagements divers - <i>Pôle Aure 2008</i>	0€	+5 728€	5 728€
	28182	RI – Autres immos corporelles – Matériel de transport - <i>Pôle Aure 2008</i>	0€	+4 040€	4 040€
	28188	RI – Autres immos corporelles – Autres immos corporelles - <i>Pôle Aure 2008</i>	20 000€	-8 724€	11 276€

Concernant les investissements des pôles Louron et Aure 2008, il convient de rattacher les frais d'insertion aux réalisations :

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION D'INVESTISSEMENT					
041	2033	RI – Frais d'insertion <i>Pôle Louron – 2 381,42€</i> <i>Aure 2008 – 1 003,75€</i>	0€	+ 3 385,17€	3 385,17€
041	21318	DI-Construction autres bâtiments publics – <i>Aure 2008</i>	0€	+1 003,75€	1 003,75€
041	21561	DI-Matériel roulant – <i>Louron</i>	0€	+2 381,42€	2 381,42€

Prade De Camou :

Monsieur le Président rappelle la nécessité d'inscrire à la demande du trésorier les frais de personnel sur le compte 6217 au lieu du compte 62875 sur la section de fonctionnement.

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
012	6217	DF – Personnel affecté par la collectivité – <i>Prade de Camou</i>	0€	+ 18 000€	18 000€
011	62875	DF-Remboursement aux communes membres GFP – <i>Prade de Camou</i>	18 000€	- 18 000€	0€

Monsieur le Président demande l'approbation de ces propositions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les modifications budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

